

Arrêté n° « IEP – 2019/01 »

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation et notamment le livre VII,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille à délivrer le diplôme de Licence dans le domaine de formation « Droit Economie Gestion », mention « Administration Publique », parcours-type « Sciences Politiques »

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « Droit Economie Gestion » mention « Administration Publique » parcours-type « Sciences Politiques » est composé comme suit pour l'année universitaire 2018-2019 :

LICENCE 3^{ème} année
Semestre 5
<p>Président : Didier DEL PRETE (MCF) Suppléant : André ROUX (PR) Membres : Roland RIZOULIERES (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Karim ELASRI (chargé d'enseignement), Pierre-Olivier SALLES (chargé d'enseignement), Soumia D'ANNA (chargée d'enseignement).</p>
Semestre 6 et JURY DE MENTION
<p>Président : Didier DEL PRETE (MCF) Suppléant : André ROUX (PR) Membres : Roland RIZOULIERES (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Karim ELASRI (chargé d'enseignement), Pierre-Olivier SALLES (chargé d'enseignement), Soumia D'ANNA (chargée d'enseignement).</p>

Article 2 : Le Vice-Président Formation et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 novembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation

Pour le Président

Le vice-président

Thierry PAUL